

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 01 février 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni dans la salle des fêtes de PAYZAC premier février deux-mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 25 janvier 2022

Date de l'affichage : 25 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, PRADIER Eric, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

Etaient excusés : TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique

Etait invité : François COULANGE, Maire de Payzac

Participaient à la réunion : Bruno CHEROUX, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Josy LAURENT

Objet : Autorisation de programme et crédits de paiement –sécurisation de Gravières - actualisation
CS202202007

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération CS202103003 une autorisation de programme et crédits de paiement a été ouverte pour le projet de sécurisation de Gravières.

Les crédits de paiement prévus au budget 2021 n'ont pas tous été utilisés, il convient de mettre à jour l'AP/CP pour inscription budgétaire 2022.

Le Président présente la mise à jour de l'AP/CP 2021-01 :

N°AP	Libellé	Montant AP HT	CP 2021 HT	Réalisé 2021 HT	RAR 2021 HT	CP 2022 HT	CP total 2022 HT
2021-01	Sécurisation Gravières tranche 1	1 202 000 €	600 000 €	329 716,61 €	270 283,39 €	602 000 €	872 283,39 €

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents de valider la mise à jour de l'AP/CP 2021-01 telle que présentée et autorise Mr le Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 tels que proposés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme à Les Vans,
Le Président,
Jean-Marc MICHEL.

